

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

Nombre de Conseillers : - En exercice : 44 - Présents : 37 - Procurations : 5

Rappel des dates : Convocation Partie Budgétaire: 29/03/2024 - Affichage : 29/03/2024

Convocation Générale : 05/04/2024 - Affichage : 05/04/2024

Le onze avril deux mille vingt quatre, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente de Savigné L'Évêque sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie		Pouvoir donné à Jocelyne ASSE-ROTTIER - 11.04.24	
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	BOUCHE Jean-Marie	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André		Pouvoir donné à Dominique CHARPENTIER - 05.04.24	
	CHARPENTIER Dominique	X		
COUDRECIEUX	GUILMAIN Nathalie		Pouvoir donné à Arnaud MONGELLA - 05.04.24	
	FOULON Tony	X		
	ESNAULT Raymond	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	PLANCHON Anne-France	X		
	BOUZEAU Brigitte	X		
LOMBRON	GODEFROY Vincent		Pouvoir donné à Brigitte BOUZEAU - 02.04.24	
	MAISONCELLES	DROUET Dominique	X	
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie	X		
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël			X
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	CHRISTIANY Damien	X		
	CHATEAU Françoise	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette		Pouvoir donné à Michel FROGER - 11.04.24	
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude			X
	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe	X		
	LAUDE Jean-Yves	X		

Monsieur Raymond ESNAULT est élu secrétaire de séance.

**Objet : EAJE : choix du mode de gestion.
Délibération n° 2024-050**

Dans le cadre de sa compétence « Action sociale d'intérêt communautaire », la communauté de communes assure « la création, la gestion, l'aménagement et l'entretien de l'ensemble des équipements affectés à l'accueil de la petite enfance (0 à 3 ans), à l'exception des équipements dédiés aux Maisons d'Assistants Maternels (MAM) et des micro crèches relevant d'initiatives privées ».

A ce titre, elle gère par le biais de deux marchés publics de prestation de service public – Le Centre Social LARES et la Fondation Léo Lagrange - 4 multi-accueils respectivement situés sur les communes de Connerré, Lombron, Montfort-Le-Gesnois et Saint-Corneille.

Les marchés de prestations de services conclus arrivent à leur terme le 31 décembre 2024.

La Communauté de communes n'envisage pas une gestion directe de ce service public. La passation d'un marché public, tel qu'il est en cours, ne répond pas aux caractéristiques de ce contrat.

Par conséquent, au regard des analyses des autres modes de gestion pertinentes, la Communauté de communes souhaite passer un contrat de concession par la délégation de service public avec un concessionnaire. Pour ce faire, conformément au Code général des collectivités territoriales, le Comité Social et Territorial, consulté, a donné un avis favorable, lors de sa réunion du 09 février 2024, sur le mode de gestion choisi.

Le Conseil communautaire,

Vu le rapport de présentation, ci annexé, sur les modes de gestion d'un service public présenté par la Vice-présidente Madame Anne-France PLANCHON, en charge de la petite-enfance, enfance, jeunesse.

Après en avoir délibéré,

Approuve la gestion du service public des EAJE par un contrat de concession par délégation de service public.

Adopté

Pour : 29

Contre : 3

Abstentions : 10

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 18 avril 2024,



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Affichage :

du :

au :